

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ECONOMIE

Service de l'Aménagement Durable

ARRÊTÉ n° 2012.118

modifiant la composition de la

Commission Communale d'Aménagement Foncier de SERY

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL

des ARDENNES

- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
- VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier et rural,
- VU les articles L121.2, L121.3 et L121.4 du Code Rural relatifs à la constitution des Commissions Communales et Intercommunales d'Aménagement Foncier,
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2006 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SERY et les arrêtés des 27 juin 2008 et 7 juin 2011 la modifiant,
- Vu le renouvellement du Conseil Général suite aux élections cantonales de mars 2011,
- Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 désignant les délégués du Président du Conseil Général au sein des Commissions d'Aménagement Foncier,
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 12 décembre 2011 donnant délégation au Président du Conseil Général pour procéder à l'actualisation des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier,
- VU l'arrêté du 29 mars 2012 fixant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2012 et l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières en date du 26 avril 2012,
- SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La Commission Communale d'Aménagement Foncier de SERY est modifiée comme suit :

1) Président désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de CHARLEVILLE-MEZIERES

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- M. Claude GUILLOU Commissaire enquêteur	- Mme Marie-Christine DERIS Commissaire enquêteur

2) Membres désignés par le Conseil Municipal de SERY

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Bernard MENU Maire de SERY	- Mme Geneviève TRICLIN Conseillère Municipale
- Mme Jacqueline MONTEIL 1 ^{ère} Adjointe	- M. Olivier FRANCOIS Conseiller Municipal

3) Exploitants, propriétaires ou preneurs en place désignés par la Chambre d'Agriculture des Ardennes

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Jean-Luc LEGROS	- M. Brice GILLIARD
- M. Daniel MILLET	- M. Pierre NOEL
- M. Damien FOSSEPREZ	

4) Propriétaires de biens non bâtis élus par le Conseil Municipal de SERY

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Francis NAUDIN	- M. Gilbert TORCHET
- M. Serge FRANCOIS	- M. Guy MAILLARD
- M. Jean-Claude LAROCHE	

5) Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages désignées par le Conseil Général dont deux sur proposition du Président de la Chambre d'Agriculture

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Jean-Pierre MONTEIL	- M. Benoît HARBOUX
- M. Jean-Paul DAVESNE	- Mme Roselyne ULRICH
- M. Flavien DEMISSY	- M. Bernard VINCENT

6) Fonctionnaires du Conseil Général des ArdennesTitulaires

- M. Arnaud GONDA
- Mme Stéphanie MARTIN

Suppléants

- M. Patrice CHAMPION
- M. François FONTENIER

7) Un délégué du Directeur des Services Fiscaux

- M. Patrice DEQUIRE, Inspecteur du cadastre

8) Un représentant du Président du Conseil GénéralTitulaire

- M. Guy CAMUS

Suppléant

- M. Joseph AFRIBO

ARTICLE 2 : La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de SERY.

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier est assuré par un agent des Services du Conseil Général.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux, le Maire de SERY et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SERY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie de SERY et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le

03 MAI 2012


Benoît HURÉ